Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_52-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-52

SEANCE DU Mardi 21 juillet 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation : vendredi 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Laura SERANDOUR, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN, Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE.*

Absent(s) : *Audrey PENVEN GUYADER, Yuna TROADEC.*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE.*

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE.*

N° d'ordre : 2026-52

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_52-DE

OBJET : Création d'un conseil municipal des jeunes

Dans le cadre de sa volonté de favoriser la participation citoyenne et de renforcer le lien entre les générations, la commune de Huelgoat souhaite mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Cette instance citoyenne a pour vocation d'offrir aux jeunes habitants un espace d'expression, de réflexion, de proposition et d'action au sein de la commune. Elle permettra aux jeunes de participer à la vie locale, de mieux comprendre le fonctionnement des institutions publiques et de devenir des acteurs engagés de leur territoire.

Le Conseil Municipal des Jeunes constitue un outil d'apprentissage de la démocratie et de l'éducation à la citoyenneté. Il permet aux jeunes de découvrir le rôle des élus, les principes du débat démocratique, la prise de décision collective et la mise en œuvre de projets d'intérêt général.

À travers le CMJ, la commune souhaite donner la parole aux jeunes, recueillir leurs idées et leurs propositions afin de favoriser l'émergence de projets destinés à améliorer la vie quotidienne des habitants, notamment ceux concernant la jeunesse, mais également des actions pouvant bénéficier à l'ensemble de la population.

Le Conseil Municipal des Jeunes aura notamment pour missions :

- d'être un lieu d'écoute et d'expression des jeunes ;
- de recueillir les avis, besoins et propositions des jeunes habitants ;
- de favoriser le dialogue entre les jeunes, les élus et l'ensemble de la population ;
- d'accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation de projets ;
- de participer à la vie sociale et citoyenne de la commune ;
- de représenter la jeunesse auprès de la municipalité.

Le CMJ sera une instance consultative qui pourra formuler des propositions auprès du Conseil municipal. Les projets élaborés par les jeunes conseillers pourront être présentés aux élus municipaux afin d'être étudiés et, le cas échéant, intégrés aux actions communales.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal des Jeunes sera composé d'élèves scolarisés en classe de CM2 à l'école Jules Ferry ainsi que d'élèves de 6ème, 5ème et 4ème du collège Jean Jaurès, résidant sur la commune de Huelgoat.

Afin de garantir une représentation équilibrée, la commune veillera au respect du principe de parité entre les filles et les garçons lors de la constitution du Conseil Municipal des Jeunes.

Les candidatures seront ouvertes aux jeunes souhaitant s'investir dans la vie de leur commune. Les dossiers de candidature seront disponibles auprès de la mairie, sur le site internet de la commune et sur les supports de communication municipaux.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira autant que nécessaire pour mener à bien ses travaux et au minimum deux fois par an. Il sera accompagné par des élus référents désignés par le Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_52-DE

APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) au sein de la commune de Huelgoat.
APROUVE les objectifs et missions du Conseil Municipal des Jeunes tels que présentés ci-dessus, visant à favoriser l'expression des jeunes, leur engagement citoyen et leur participation à la vie communale.
APPROUVE la composition du Conseil Municipal des Jeunes, constitué d'élèves de CM2 de l'école Jules Ferry et d'élèves de 6ème, 5ème et 4ème du collège Jean Jaurès domiciliés à Huelgoat, dans le respect du principe de parité.
AUTORISE Monsieur le Maire à organiser les modalités pratiques de mise en œuvre du Conseil Municipal des Jeunes, notamment l'appel à candidatures, la désignation des représentants et l'élaboration d'un règlement intérieur précisant son fonctionnement.
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/06/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)